

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°036

| MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS EXISTANTS : OBJET : JURISTE, AGENT D'ACCUEIL ET DE GESTION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN | | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|--|
| Nombre de Conseillers en Exercice : 43 | Nombre de Membres Présents : 33 | Nombre de Membres Votants : 43 | Date de la Convocation : 19 juin 2025 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En matière de recrutement, l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) dispose que les postes permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires. Toutefois, par dérogation à ce principe, l'article L.332-8-2° du CGFP autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Aussi, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il convient, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de définir la nature des fonctions et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération du poste actuellement vacant.

JURISTE

Conditions de recrutement :

- Motif : Poste vacant suite à mutation
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Rédacteurs Territoriaux

Nature des fonctions :

- Réaliser des études juridiques préalables aux opérations foncières
- Rédiger et analyser des actes (promesses de vente, actes authentiques, conventions, baux...)
- Vérifier la conformité des opérations au regard du droit de l'urbanisme, de la domanialité publique, de la propriété, de l'environnement,
- Participer à la négociation avec les propriétaires fonciers, notaires, avocats, collectivités et services de l'Etat,
- Gérer les contentieux fonciers,
- Assurer une veille juridique régulière

Niveau de recrutement :

- Être titulaire à minima d'un diplôme de niveau 7 (BAC +5)

Niveau de rémunération :

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux.

AGENT D'ACCUEIL ET DE GESTION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN**Conditions de recrutement :**

- Motif : Création de poste
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Adjoints principaux Territoriaux du Patrimoine

Nature des fonctions :

- Accueillir les artistes et veiller à leur installation dans les meilleures conditions ;
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des publics ;
- Réguler et orienter l'entrée des visiteurs et des groupes ;
- Information des publics : Fournir des renseignements sur les œuvres et les expositions ;
- Surveillance des œuvres ;
- Supervision des agents saisonniers avec suivi des plannings ;
- Participation à la gestion administrative de la direction (conventions, contrats, décisions...) ;
- Rédaction de supports d'aide à la communication ;
- Soutenir les manifestations et activités de médiation dans la logistique et leur mise en place.

Niveau de recrutement :

- Être titulaire à minima d'un diplôme dans le domaine de l'Art

Niveau de rémunération :

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints principaux territoriaux du Patrimoine.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget principal.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à recruter, le cas échéant, des agents contractuels selon les conditions supra énoncées,
- d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les documents y afférents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25390-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025